Ta K'Bouger
7 Rue de Pénitentes
59122 HONDSCHOOTE
tel : 03.28.62.69.44
takbouger@hotmail.fr

Hondschoote le 15/01/2019

Madame, Monsieur,

Le samedi 23 mars 2019, l'association Ta K'Bouger organise une bourse aux équipements militaires

Cette bourse se déroule Salle Daniel Penne rue Lamartine à Hondschoote de 8h00 à 15h00.

A votre arrivé le samedi matin nous vous offrons des coupons pour 1 café et un petit pain par personne (maxi 2 personnes par exposant)

Afin de valider votre participation, nous vous demandons de bien vouloir nous renvoyer par courrier le plus tôt possible votre bulletin d'inscription accompagné de son chèque à l'ordre de Ta K'Bouger ainsi qu'une photocopie de votre pièce d'identité recto verso.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame,Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

POTHIN Gwendoline
Présidente de Ta K'Bouger

Bourse aux équipements militaires
Du 23 mars 2019 - Hondschoote

A renvoyer avant le 15 **mars 2019 à**

Association Ta K'Bouger
7 rue des Pénitentes
59122 Hondschoote

03.28.62.69.44

Ces renseignements doivent permettre de constituer votre fiche d'identité et de domicile

Nom……. Prénom ……

Adresse …….

Code Postal……. Localité ……

Téléphone :…….. Adresse email :……..@…….

Date …… et lieu de naissance…….

Département …… Code Postal……

N° d'enregistrement au RC (cette information est réservée aux professionnels) :
……(2)

N° Carte d'identité ……. délivrée le ……..Préfecture :……..
ou
N° Permis de conduire……délivré le ……Préfecture :……..
ou
N° de Passeport ……. ….Délivré-le ……Préfecture : ……..

Effectue une réservation pour la Bourse du 23 mars 2019:
de…… mètres linéaires X 4 €/le mètre = ……€

- Je serais accompagné d'une accompagnatrice, d'un accompagnateur
- Je serais seul présent

Je présenterais à mon stand :

- A) du militaria [1]
- B) du militaria [1] et des armes de la catégorie C et D [3]

[1] Le mot miltaria englobe tous les objets sauf les armes de la catégorie C et D
[2] merci de joindre une copie de l'extrait du registre du commerce
[3] merci de joindre une copie de votre déclaration de commerce d'armes *délivrée par la préfecture de votre* ***département***

Observations éventuelles : ……..

<u>Important</u> : votre réservation ne sera prise en compte qu'a réception de votre règlement. Les attributions de place seront attribué suivant l'ordre d'inscription

Règlement par cheque à l'ordre de : TA K'BOUGER

Règlement Intérieur

Ce règlement fixe quelques règles de fonctionnement uniquement pour la journée du 23 mars 2019 à l'occasion de la « Bourse aux équipements militaires » organisée par l'association Ta K'Bouger

1. Cette manifestation est destinée à promouvoir

- à faciliter les rencontres entre collectionneurs
- Elle se déroule le 23 mars 2019 de 08h00 à 15h00

2. Sont considérés comme exposant les personnes physiques et morales ayant réservés l'emplacement pour cette manifestation avant le 15 mars 2019. Ils devront être assurés individuellement pour leur responsabilité civile

3. Les exposants prennent l'entière responsabilité de leur stand et ne peuvent en aucun cas se retourner contre le président de l'association organisatrice de cette journée. Celui-ci décline toute responsabilité en cas d'incidents ou de vols.

4. L'association Ta K'Bouger a pour seule mission l'organisation matérielle de la bourse. Elle ne peut intervenir en cas de litige quel qu'il soit. Ce règlement sera remis à tous les exposants et affiché à l'entrée de la salle Daniel Peene impliquant son acceptation

5. La présentation de munitions y compris de munitions d'exercices est interdite. De même la vente d'éléments pouvant contribuer à la fabrication de munitions est interdite. Seule les munitions dont l'amorce est percutée et dont l'étui est percé pourront être présentées.

6. Armes dont la vente est autorisée après déclaration (article 107 du décret n° 2013-700 du 30.04.2013) et décision de M le Préfet du Nord
   - Armes appartenant aux catégories **C** et **D (la vente est réservée aux personnes titulaires des autorisations et agréments prévues par** l'article 107 du décret n° 2013-700 du 30.04.2013)

   - les armes de la catégorie C devront être enchaînées (article 7 de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2013)

7. afin de ne pas choquer les convictions des visiteurs les insignes du parti national socialiste et du régime de Vichy seront occultés sur tous objets, armes et uniformes

8. les organisateurs se réservent le droit de

- vérifier les papiers administratifs (carte d'identité ou passeport, autorisation de la déclaration de commerce d'armes, inscription au registre du commerce)
- d'interrompre l'activité d'un exposant qui ne respecterait manifestement pas les règles 5, 6, 7

9. Les organisateurs ne pourraient sous aucun prétexte être mis en cause pour la non-application de la réglementation ci –dessus compte tenu de la large diffusion de l'information qui est faite aux exposants

Fait a

Daté et signé, précédé de la mention « lu et approuvé »

Mme Pothin Gwendoline

Monsieur, Madame :

Présidente de l'association Ta K'Bouger

Exposant